



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018  
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR  
LES ANNÉES 2018-2019-2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le maire Paola Hawa
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau et Denis Gignac;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Messieurs les conseillers Tom Broad et Yvan Labelle sont absents de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-026-18 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance extraordinaire du 30 janvier 2018. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

**01-027-18 Ordre du jour**

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 01-026-18 Ouverture de la séance  
01-027-18 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 01-028-18 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

- 01-029-18 Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 18 se résument comme suit :

| <b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>                      |  |
|---|--|
| 1 <sup>er</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur la présentation du 24 janvier 2018 : à la page 19, un montant de 5000\$ est attribué à la descente du parc Kelso et un montant de 25 000\$ est prévu pour 2019 pour refaire les travaux qui ont été faits en 2017, n'y a-t-il pas de garantie sur le travail qui a été effectuée? Demande plus de détail sur le montant de 30 000\$ qui s'ajoute à un projet qui était initialement de 25 000\$? Demande plus d'explication sur les études et les demandes de permis nécessaires à la réalisation des travaux qui sont estimés à une dépense de 5000\$.</li> <li>Demande des explications sur le montant de 500 000\$ prévues au PTI pour le Château d'eau; indique qu'elle a tenté d'obtenir cette information par le biais de l'accès à l'information, mais qu'elle a reçu un refus puisqu'il n'y avait pas de devis. Demande aux membres du conseil quand ils cesseront d'investir dans un immeuble qui ne sert plus autrement que pour du rangement pour les travaux publics.</li> </ul> |
| 2 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur une résolution mandatant une firme pour une étude d'aménagement des parcs, demande au conseil de rendre disponible les résultats de ce rapport. Est-ce qu'un montant de 400 000\$ en 2019 pour un terrain de soccer n'est pas exagéré? Une patinoire quatre-saisons et des jeux d'eau pour enfants ne seraient pas à privilégier au lieu d'un terrain de soccer?</li> <li>Est-ce que le projet de faire pousser des champignons dans le Château d'eau est toujours en vue, tel que soulevé dans une entrevue donnée dans le journal Cités Nouvelles.</li> </ul>  |

### 3. FINANCES

|  |
|--|
| <b>01-028-18 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020</b> |
|--|

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2018, 2019 et 2020, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local «Cités Nouvelles» pour un montant maximal de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

|  |
|--|
| <b>01-029-18 Levée de la séance extraordinaire</b> |
|--|

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont  
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro  
0220-100-12081*